

Critères d'admission au volet alternatif de l'école Saint-Nom-de-Jésus

- 1- Une place est réservée pour les membres fondateurs parents.
- 2- Une place est réservée pour la fratrie (dans le volet alternatif).
- 3- S'il y a plus de demandes que de places disponibles une fois les places réservées des enfants des membres fondateurs parents et de la fratrie attribuées, un tirage au sort est organisé.

Répartition : 60% des élèves pigés proviendront du territoire de l'école Saint- Nom-de- Jésus

40% des élèves pigés proviendront du quartier Hochelaga-Maisonneuve

Fratrie à l'entrée : Lorsque deux enfants d'une même famille (ex. : jumeaux) font une demande d'admission dans un même niveau (ex. : maternelle) et qu'un enfant de cette famille n'est pas pigé, ce dernier obtient la première place dans la liste d'attente.